

# Commune de Pommiers la Placette



## L'ECHO MUNICIPAL

Edition n°35 du mois de septembre  
2014

Extraits des délibérations du Conseil municipal

L'information de la mairie    La page des associations    Les questions diverses



Le site Internet : [www.pommierslaplacette.fr](http://www.pommierslaplacette.fr)

# EDITO

Le maire, d'un mot ... quelques lignes ...

## UNE REPRISE APAISEE

*Septembre, marque le calendrier de l'année par des termes forts qui le différencie de tous les autres mois. Avec sa « rentrée », sa « reprise », la « fin des vacances », le temps des « grandes résolutions », pour corriger les erreurs passées et faire de la nouvelle année scolaire qui débute, une réussite, il constitue un moment unique de l'année. Septembre 2014, c'est aussi le centenaire de la victoire des armées Britanniques et Françaises lors de la première bataille de la Marne et ... dans bien des communes de France la reprise d'une « nouvelle guerre scolaire ». En effet, la mise en place, à l'échelle nationale, des nouveaux rythmes scolaires a provoqué dans un grand nombre de villes et de villages, des conflits qui semblent souvent bien éloignés de l'intérêt des enfants. Fort heureusement, grâce à l'implication du personnel, nouveau et ancien, de l'école, des parents et aux bonnes volontés de tous nos bénévoles soucieux de transmettre leurs savoirs, Pommiers la Placette a évité ces querelles.*

*Que tous, soient ici sincèrement félicités, pour leurs soucis de la réussite de nos enfants dans leurs découvertes des règles de vie au sein de notre société, en perpétuelle transformation.*

Jean-Christophe LEVEQUE



La mairie 0476563255

Lundi / mardi 11h à 12h -- 14h à 17h

Mercredi 17h à 19h --- Samedi 10h à 12h

Permanence du maire le samedi de 10h à 12h

Rencontre avec le adjoints sur rendez-vous

## SOMMAIRE

Conseil municipal du 26 juin 2014

Conseil municipal du 28 août 2014

Information mairie

L'animation du village

Divers

## CONSEIL MUNICIPAL du 26 JUIN 2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de la Buisse a envoyé son PLU pour consultation. Celui-ci est consultable en mairie. Monsieur le Maire informe que la candidature de Jean VEDEL a été retenue pour être membre de la commission intercommunale des impôts directs au niveau intercommunal.

### Affaires scolaires et périscolaires

#### Dérogations scolaires 2014-2015

Pour les enfants de Saint Julien de Ratz demandant une scolarisation à Pommiers la Placette : 9 enfants (renouvellement) + deux enfants nouveaux. *Adopté à l'unanimité.* Pour les enfants de La Buisse demandant une scolarisation à Pommiers la Placette : quatre enfants. *Adopté à l'unanimité.* Pour les enfants de Pommiers la Placette demandant une scolarisation sur Voreppe : deux enfants. *Adopté à l'unanimité*

#### Convention frais de scolarité pour les communes de Saint Julien de Ratz, La Buisse et Voreppe

Pour la commune de Saint Julien de Ratz, le montant des frais par élève se monte à 345 euros x 13 élèves soit 4485 euros. *Adopté à l'unanimité.*

Pour la commune de La Buisse, le montant des frais par élève se monte à 350 euros x 3 élèves soit 1050 euros. *Adopté à l'unanimité.*

Pour la commune de Voreppe, le montant des frais par élève se monte à 350 euros x 2 élèves soit 700 euros. *Adopté à l'unanimité.*

Il est à noter que la commune de Voreppe doit adopter cette somme. En cas de désaccord, le Conseil Municipal devra délibérer à nouveau.

#### Services périscolaires



Monsieur Bruno VARALE présente un tableau récapitulatif des coûts de chaque service (cantine, garderie, APC). Si le service de garderie a un excédent de 2000 euros, le service de cantine a un déficit de 6000 euros et le service APC présente un déficit de 5000 euros exception faite du coût du transport au centre aéré de Voreppe qui représente un coût de 500 euros et le montant du centre aéré. Monsieur le Maire doit rencontrer le maire de Voreppe pour essayer de limiter les frais en sachant que trois enfants ont bénéficié de ces services et que deux enfants sont domiciliés à Voreppe.

La participation de la commune de Saint Julien de Ratz pour l'ensemble des services se solde par une dette de 1874,24 euros.

La participation de la commune de La Buisse se solde par une dette de 180,75 euros.

La participation de la commune de Voreppe se solde par une dette de 463,85 euros.

## Approbation du règlement périscolaire pour l'année 2014-2015

Monsieur Bruno VARALE présente le nouveau règlement des services périscolaires. Le tarif de ces services sera calculé par rapport au quotient familial avec les modifications suivantes : la garderie de 0,60 à 0,65 euros pour les dernières tranches, la cantine de 6,45 à 7 € pour les tranches supérieures et une augmentation de 5 à 6€ pour les APE avec une majoration à 7€ pour les tranches les plus hautes.

	<b>Cantine Garderie plus repas</b>	<b>Repas Cantine seul</b>	<b>Garderie Cantine Seule</b>	<b>Garderie Matin/soir Pour 1/4h</b>	<b>Activités Péri Educatives</b>
QF<1000	5.80€	3.06€	2.74€	0.50€	5€
1000<=QF<2500	6.45€	3.06€	3.39€	0.60€	6€
QF >= 2500	7€	3.06€	3.94€	0.65€	7€
Extérieurs hors convention	7.45€	3.06€	4.39€	0.65€	7€

*Adopté à l'unanimité*

## Affaires générales

Désignation du représentant de la commune à la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges du Pays Voironnais(CLECT). Monsieur Jean-Christophe LEVEQUE7 demande à représenter la commune.  
*Adopté à 13 voix pour et une abstention.*

### Foncier

Cession d'une parcelle de bois taillis section A 421 pour une superficie de 6a65ca au lieu-dit Faizandières au prix de 150 euros provenant de la succession de Mme ROYER. Cette personne étant décédée en 1974 sans héritier, la commune a hérité de la moitié de cette propriété. Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente, donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces nécessaires pour cette opération. *Adopté à l'unanimité*

### Location des salles de la commune

Monsieur Fabrice BERNARD-GUELLE donne lecture du règlement des locations des salles :  
**Maison du Temps Libre** : prix de location habitants Pommiers : 250 euros, extérieurs : 750 euros. Location du vendredi 17 heures au dimanche 16 heures. Caution : 1500 euros versés par un habitant de la commune et chèque de caution de 200 euros pour le nettoyage. *Adopté à l'unanimité.*

### Salle des jeunes

Uniquement aux habitants de Pommiers la Placette. Pas de location le vendredi soir.

Prix de location : 20 euros pour les jeunes jusqu'à 25 ans, 75 euros pour les plus de 25 ans. Caution : 500 euros + 100 euros caution nettoyage. *Adopté par 13 voix pour et une abstention.*

Pour l'état des lieux entrant et sortant, le Conseil Municipal voudrait que ce soit un employé communal qui en ait la charge. (Voir avec Jean-Christophe LEVEQUE). Maison du Temps Libre, il faudra revoir la fonction du limiteur de décibels pour éviter, lors des soirées dansantes, une gêne pour le voisinage.





# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2014

## Finances

### Décision modificative n° 1 en section d'investissement pour les travaux de voirie 2014.

Jean-Christophe LEVEQUE informe les élus qu'une subvention du Conseil Général de l'Isère a été attribuée à la commune pour le financement des travaux de voirie 2014. Cette subvention représente un montant de 21700 euros. A cet effet, il propose d'augmenter les crédits d'investissement pour la voirie, en recette et en dépense du montant de cette subvention. *Adoptée à l'unanimité.*

### Indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor.

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Claude THOMAS, comptable du trésor est chargé des fonctions de receveur municipal. Ce dernier fournit à la commune des prestations de conseil, d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Ces prestations justifient l'octroi de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

En raison des dernières élections municipales, il convient de prendre une nouvelle délibération. Il rappelle que cette indemnité est calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années à l'exception des opérations d'ordre ; que les dépenses des services non personnalisés et celles du CCAS sont ajoutées à ces dépenses pour déterminer la moyenne d'application du tarif. Il ajoute que l'indemnité dont il propose l'octroi présente un caractère personnel et sera acquise à Monsieur THOMAS pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Il propose d'accorder à Monsieur Claude THOMAS une indemnité égale à 100% autorisée par l'arrêté ministériel du 17 décembre 1982. Pour l'année 2014, cette indemnité représente un montant net de 318.98 euros. *Adopté à l'unanimité*

### Voirie

Messieurs Jean-François GENEVE et Albin RIBEIRO, adjoints à la commune, font la présentation des devis de travaux qu'ils ont reçus des entreprises pour les travaux de voirie 2014. Présenté par Jean-François GENEVE le montant du chantier est estimé à 74000 euros TTC avec quatre tranches :

Chantabot : deux tranches, Pallachères : une tranche, Hautephare : une tranche.

Quatre entreprises ont transmis un devis :

- CHAMBARD (St Marcellin)  
102 894.80 euros HT / 123 473.76 TTC,
- GAUTHEY TP(Moirans)  
89 718 euros HT / 107 302.73 TTC,
- COLAS (Colombe)  
66 319 euros HT / 79 577.76 TTC,
- EUROVIA (Echirrolles)  
55 003.35 HT / 66 004.02 TTC

Un nouveau devis a été demandé aux entreprises suivantes :

- COLAS (Colombe)  
54 126.70 euros HT /64 952 TTC,
- EUROVIA (Echirrolles)  
59 550.85 HT / 71 461.02 TTC

Les élus proposent de retenir l'entreprise EUVORIA pour un montant de travaux :

**59 550.58 euros HT, soit 71 461.02 TTC.**

*Adopté à 13 voix pour* (Mr Stéphane BUGNON ne prend pas part au vote)

## Affaires générales

### **Convention cadre AURG (Agence de l'Urbanisme de la Région Grenobloise) :**

Monsieur le Maire rappelle que l'agence d'urbanisme est une instance partenariale qui associe des collectivités et partenaires locaux afin de permettre que soient menées études, observations, analyses, recherches et réflexions en toute autonomie et dans l'intérêt de tous les membres. L'agence de l'urbanisme a pour mission de suivre les évolutions urbaines et de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, projets d'agglomération). L'objet de la présente convention proposée par l'AURG est de préciser les règles d'allocation des cotisations d'adhésion et des subventions à l'AURG. Les charges de l'agence de l'urbanisme sont assumées par les membres associés (dont le Pays Voironnais) à travers des cotisations. Il explique que le coût est donc déjà payé par le Pays Voironnais.

Jean VEDEL demande si la subvention serait plus basse si la commune n'adhérait pas à l'AURG ; Jean-Christophe LEVEQUE répond que l'on n'a pas d'obligation d'adhérer à l'AURG, le Pays Voironnais ayant déjà payé la cotisation et sachant que le Président de l'AURG est le Président du Pays Voironnais, Monsieur Jean-Paul BRET. Jérôme AUBRETON interpelle sur la durée de la convention. Celle-ci n'est pas indiquée dans la convention. Bruno VARALE demande quelle différence il y a entre AURG et CAUE. Jean-Christophe LEVEQUE explique la différence : l'AURG est un organisme qui travaille sur une grande échelle, les raisonnements portent sur la définition des choix d'urbanisme (PLU, SCOT, schéma de secteur, etc.) alors que le CAUE apporte des conseils au niveau de la réalisation d'un bâtiment, il est accessible aussi bien par les particuliers que les institutions. *Adoptée à l'unanimité*

### **Désignation représentants au groupe de pilotage Agriculture et Forêt (Pays Voironnais) :**

Monsieur le Maire explique que le Pays Voironnais a validé la création d'un groupe de pilotage agriculture, alimentation et forêt le 15 juillet 2014.

Ce groupe est composé, entre autres, d'un représentant par commune, de représentants de la Chambre d'Agriculture et différents syndicats agricoles, de représentants du secteur forestier. La première rencontre aura lieu mardi 23 septembre 2014 à 20h30 (lieu et ordre du jour ultérieurement). A cet effet, il propose de désigner parmi les élus deux représentants et propose Monsieur Jean-François GENEVE titulaire et Monsieur Rolland GUILLAUD suppléant. *Adopté à l'unanimité.*

### **Désignation des représentants à la commission sociale CLH (Pays Voironnais) :**

Monsieur le Maire rappelle que la commission sociale intercommunale est une instance partenariale d'attribution de logements sociaux. Présidée et pilotée par l'intercommunalité, elle est composée de l'Etat, du Conseil Général et d'élus communaux et techniciens ainsi que d'associations. A ce titre il convient de désigner un élu qui représentera la commune et qui siègera à la commission sociale du CLH. Jean Christophe LEVEQUE propose sa candidature comme titulaire et Madame Pascale BAUD comme suppléante. *Adopté à l'unanimité.*

### **Désignation des représentants au comité de pilotage PLH Programme Local de l'Habitat (Pays Voironnais) :**

Monsieur le Maire rappelle que le Programme Local de l'Habitat est un document cadre qui définit la politique de l'Habitat pour six ans. Le comité de pilotage créé en 2011 dans le cadre de l'élaboration du PLH 2012-2017 a été pérennisé afin de renforcer la gouvernance et favoriser la mise en œuvre de la politique de l'habitat. Ce comité se réunit environ quatre fois par an et aborde les thématiques de l'habitat : construction, réhabilitation, attribution, hébergement etc. Dans le cadre de son renouvellement, la commune de Pommiers la Placette peut se porter volontaire et compléter la liste ci-jointe par l'ajout d'un représentant et propose Monsieur Jérôme AUBRETON. *Adopté à l'unanimité.*

## **Désignation représentants à la Commission Intercommunale Accessibilité aux Personnes Handicapées (Pays Voironnais) :**

Monsieur le Maire explique que le Pays Voironnais anime la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et mobilité réduite conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette instance a pour mission l'évaluation de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ainsi que l'établissement d'un rapport annuel sur les actions menées assorties de mesures proposées. A cet effet, il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) représentant la commune au sein de cette commission intercommunale. Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Roger PELLERIN, titulaire et Monsieur Fabrice BERNARD-GUELLE suppléant.

*Adopté à l'unanimité.*

## **Affaires scolaires et périscolaires**

Monsieur Jean-Christophe LEVEQUE fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de dérogation scolaire parvenue en mairie le 18 juillet dernier. Il s'agit d'une famille installée à St Julien de Ratz, Mr Lionel GIRAUD qui renouvelle sa demande pour la scolarisation de son enfant Lina GIRAUD au sein de notre école communale pour la rentrée scolaire 2014-2015. Il propose d'émettre un avis favorable à cette demande de dérogation. *Adopté à l'unanimité.*

## **Chantier jeunes**

Pascale BAUD présente le bilan du chantier jeune qui s'est déroulé du 7 au 11 juillet 2014. Les sentiers identifiés ont fait l'objet de réaménagement pour les rendre accessibles, mais les très importantes chutes de pluies n'ont pas permis un travail continu tous les jours initialement retenu, les jeunes ont donc réalisé des affiches pour présenter le Pédibus. Elles pourront être utilisées pour baliser les sentiers et amorcer cette démarche.

Les intervenants (jeunes, élus présents, encadrant) sont satisfaits de l'ensemble du travail, même si la météo exceptionnelle a permis à la végétation de reprendre une bonne partie des espaces débroussaillés.



Chemin « Charpaines » à l'Ayat

## **Questions diverses**

### **Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) contre la baisse des dotations de l'Etat :**

Jean-Christophe LEVEQUE lit la motion aux membres du Conseil Municipal. Jérôme AUBRETON pose la question sur les subventions de l'Etat car on est subventionné par la Région, le Pays Voironnais et le Conseil Général. Jean-Christophe LEVEQUE explique que le Préfet " n'a plus rien ". Jean-Luc DELPHIN fait une remarque sur la motion : c'est plus à l'AMF de monter au créneau et pas aux communes de prendre des motions pour valoriser l'AMF. Rolland GUILLAUD trouve que l'AMF explique avec clarté la baisse des dotations par rapport aux médias. Bruno VARALE trouve normal que l'Etat aide les petites communes car les grosses villes s'autofinancent plus facilement. Jean-Christophe LEVEQUE explique aussi les transferts de charge par l'Etat par rapport aux rythmes scolaires, permis de construire, passeports, sans compensation etc.

Vote : 11 voix pour et 3 abstentions.

## INFORMATIONS DE LA MAIRIE

**Tournée des Hameaux :** les élus rencontreront les habitants du hameau « Ancienne Eglise » le samedi 20 septembre 2014 à 11h30.

### **Recensement militaire obligatoire.**

Tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons, doivent venir en mairie pour se faire recenser. **En 2014, sont concernés les jeunes nés en 1998.**

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement qui sera à conserver précieusement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journee defense et citoyenneté**. Présentez-vous en mairie aux heures d'ouverture, munis du livret de famille, de votre carte d'identité ou passeport et d'un justificatif de domicile.

### **La chasse**

Ouverture le 14 septembre. Chasseurs et randonneurs, tous ensemble partageons la nature et soyons vigilants.

### **Périscolaire**

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires la municipalité recherche des animateurs, 4 heures par semaine de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredi. Renseignements en mairie.

### **URGENT**

La mairie recherche une personne pour assurer de manière ponctuelle (suivant les besoins des parents) une heure de garderie le mercredi de 11h30 à 12h30. Se présenter en mairie.

### **La taille**

Rappel : les riverains des voies publiques doivent veiller à la taille de leurs arbres et arbustes afin d'éviter l'encombrement des routes par les chutes de branches lors des intempéries.

### **Petite enfance**

La commune manque de nounous.



Vous souhaitez exercer une profession d'accueil et d'éveil des tout-petits ? Vous pouvez devenir assistant maternel agréé en Isère. Le Conseil général favorise le développement du métier d'assistant(e) maternel(le) et la reconnaissance de son rôle essentiel en prenant en charge l'agrément, la formation, mais aussi le suivi des 12 000 assistants (es) maternel (les) du département. Devenir assistant(e) maternel(le), c'est exercer une vraie profession réglementée par la loi du 27 juin 2005 et s'engager dans un métier d'accueil et de développement des enfants. **EN QUOI CONSISTE LE METIER ?** Le métier consiste à accueillir à son domicile, des enfants confiés par leurs parents. Il peut également s'exercer dans le cadre de l'activité d'une crèche associative, municipale ou au sein d'une maison d'assistantes maternelles.

### **Travaux de voirie**

Du lundi 06 octobre au mercredi 15 octobre avec des perturbations pour la circulation à Chantabot, Pallachère et Hautephare. Lors de la pose du nouveau revêtement sur la chaussée, la circulation sera interdite pendant une journée (travaux effectués en fonction de la météo).

### **Travaux salle des jeunes**

Rénovation (carrelage) du 29 septembre au 8 octobre.

### **Fauchage**

Un deuxième passage sera effectué cet automne dans la commune.

## LA VIE DU VILLAGE

### La Vogue 2014

Avec l'AFR, l'ADMR, Le Club Entraide Amitié et le COCO organisateur de ce week-end de fête. Une belle réussite pour l'équipe du COCO avec une participation exceptionnelle des Pommerats et voisinage et un excellent esprit sportif tout au long des compétitions. Le tournoi de volley : 9 équipes. Le concours de pétanque : 56 doublettes. Le tournoi de foot : 2 équipes enfants, 10 équipes adultes. C'est sous un beau soleil d'été que la paella géante a rassemblé en plein-air, sportifs, spectateurs et visiteurs.



### La bibliothèque de Pommiers la Placette

Dans le cadre du **Festival "Livres à vous" 2014, Vendredi 10 octobre, de 16 h à 18 h**, à la sortie de l'école sur le parking de la MTL, auront lieu les « **lectures avec chauffeur** ». Des voitures de collection aux coffres remplis de livres s'arrêtent dans un quartier ou sur la place d'un marché le temps d'une animation. Le public est invité à choisir un livre, une lecture est faite dans la voiture et chacun repart avec son livre. Double cadeau : une lecture et un livre !

**Samedi 08 novembre à 14h**, à la bibliothèque,

Rencontre avec un auteur : Elsa MARPEAU <http://livresavous.fr/Elsa-Marpeau>.

Elsa Marpeau a grandi à Nantes, sur le quai de la Fosse, avant de venir s'installer à Paris à dix-huit ans. Elle est l'auteur d'une thèse sur « Les mondes imaginaires dans le théâtre du XVIIe siècle » et enseigné ensuite cinq ans à Nanterre. Elle vit aujourd'hui à Singapour. Après *Les yeux des morts*, qui a reçu le Prix Nouvel Obs Bibliobs du Roman noir 2011 et le prix Sang d'encre 2001, elle a publié *Black Blocs* dans la Série Noire en 2012, *Petit Eloge des Brunnes* en Folio 2€ et *L'expatriée* son dernier roman paru dans la Série Noire en 2013.

### Le Club Entraide Amitié

Organise la **5<sup>ème</sup>** biennale des Artistes de Pommiers la Placette les 4 et 5 octobre. Les œuvres seront exposées à la Maison du Temps Libre. Vernissage le samedi 4 à 18h30 heures. Ouverture au public le dimanche de 9h à 18h.

## DIVERS

### Aux sources de Pommiers.

Le mercredi 20 août les élus de Pommiers la Placette sont allés visiter les lieux de captages des sources provenant du massif de la Sure accompagnés de Monsieur Roland Grambin vice-président au Pays voironnais du service de eaux et assainissement et de Monsieur Pierre Languinier directeur adjoint au service des eaux du Pays voironnais. Une initiative de la municipalité qui a permis de faire découvrir aux conseillers Pommerats les captages de Pécatièrre et Sambuis qui alimentent les communes de St Joseph de Rivière, Pommiers la Placette et Voreppe. La visite s'est terminée au lieu-dit Béguetièrre où se prépare la station de filtration qui permettra d'assurer la qualité de l'eau lors des intempéries.



## **Don du sang**

Donneurs, nous avons besoin de vous pour remonter les stocks de poches de sang. Nous espérons tous les groupes à la prochaine séance de dons. La collecte aura lieu le jeudi 13 novembre 2014 de 08 h 30 à 11 h 30 et de 16 h 30 à 20 h à la mairie de Voreppe.

## **La gymnastique 2014/2015**

Des exercices dynamiques construits à partir de différentes techniques avec ballon, élastique, step, bâton ainsi que des postures de yoga composent les séances (souvent en musique) d'une durée de 1 heure animées par le professeur **Christine Cazorla**.

### **Cours le lundi soir de 18h30 à 19h30 à la Maison du Temps Libre**

Renseignements et tarif, contacter Laurence CHARVIER-DUPONT 0672785610

## **Réservation de salles pour les associations**

La réunion avec la municipalité aura lieu le jeudi 25 septembre à 20H30, salle des jeunes.

## **Les cartes du vendredi**

Pour les amateurs de belote, tarot et autres, rendez-vous à la salle des jeunes à partir du 7 novembre. Rencontres amicales tous les vendredis à partir de 20heures.

## **Samedi 4 octobre :**

### **Je répare et ça repart !**

Vous avez des objets qui ne fonctionnent plus et vous voudriez savoir s'ils sont réparables ; Samedi 4 octobre, 17 artisans « Répar'acteurs » du territoire vous ouvrent leurs portes pour réparer vos objets : Diagnostics, devis, démonstration de leur savoir-faire, conseils d'entretien... Couturière, cordonnier, réparateurs de motoculture, d'articles de sport, de vélos, d'électroménager, d'informatique, d'horloges sont à votre service. Pour connaître la liste des participants : [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com) Venez participer au Quizz et gagner, par tirage au sort, l'un des 3 bons d'achats à utiliser pour un acte de réparation chez l'un des artisans participants à l'opération. Réparer c'est consommer mieux et dépenser moins ! Plus d'informations : 04.76.55.02.66.



Rappel pour votre information

**Le site Internet** / [www.pommierslaplacette.fr](http://www.pommierslaplacette.fr)

**BALAPOM38** : vous recevez par mail les informations de toutes manifestations sur le village. Renseignements et inscriptions / contactez Philippe LEPETIT 0476563349

**Les moutons dans l'escalier** : journal d'expression et de communication des habitants de Pommiers et d'ailleurs. Sa diffusion dépend de la consistance des articles et textes reçus, environ 4 journaux dans l'année. Pour prendre part à ce moyen de communication il faut contacter Anne BADY.

